

Rapport n°18

Accunsentu per u prugettu di funziunamentu, di convenzione d'oggettivi è di finanziamentu trà a Città è a CAF di u Cismonte

Approbation du projet de fonctionnement et de la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Corse

Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) soutiennent le fonctionnement des Relais Petite Enfance (RPE), notamment par le versement d'une prestation de service et du bonus territoire, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Les Relais Petite Enfance constituent des structures de proximité offrant un espace d'information, d'échange et de rencontre au service des parents, des assistants maternels et, le cas échéant, des professionnels de la garde d'enfants à domicile.

Les missions et exigences de la branche Famille ouvrant droit à financement sont définies par le référentiel national en vigueur des RPE.

La Ville de Bastia avait conclu en 2023 une convention d'une durée de trois ans. Celle-ci étant arrivée à échéance le 31 décembre 2025, la CAF de la Haute-Corse propose son renouvellement pour une durée de cinq ans.

Un nouveau projet de fonctionnement est établi pour cette même période.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance annexé ;
- D'approuver la convention d'objectifs et de financement entre la ville et la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Corse telle que figurant en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.